



Impôts des expatriés, en un pays conventionné.

Par **Maurice GALDI**, le **22/10/2018** à **22:58**

Bonjour,

N'ayant que de faibles revenus français, retraité avec moins de 7.600 € annuel, je me suis retiré au Maroc, depuis 2012. Après 2014, je n'eus plus accès à mon compte impôt-gouv en ligne. De fait, je ne pus déclarer les revenus 2015-2016 et 2017. Cette démarche est en phase d'être accomplie sous forme papier.

Toutefois, la question porte, sur un taux d'imposition de 20 % du revenu net déclaré. Les explications des foires aux questions sont bien trop floues, pour que je comprenne. Le fait d'être expatrié, est-il une raison à l'application de ce taux minimum ? Qu'est-ce à dire ? Qu'avec 7.600 € annuel de revenus, je vais être imposé à cause du fait que je réside au Maroc ?

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir répondre à cette question. Je suis marié au Maroc et père, d'une enfant de 4 ans.

Merci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **22/10/2018** à **23:16**

Bonjour

Si votre retraite est issue d'une activité dans le privé, vos revenus de source française sont imposables au Maroc me semble-t-il ?

...et le Maroc offre à vie un abattement de 80% sur l'imposition des pensions étrangères.

Par **Maurice GALDI**, le **23/10/2018** à **08:29**

Bonjour et merci pour votre réponse.

Par **Maurice GALDI**, le **24/10/2018** à **14:18**

En fait, j'ai déposé un dossier complet au service des impôts de mon lieu de résidence au Maroc mais, il ne fut jamais, traité. Je suis inconnu chez eux. De fait, je voulais continuer à déclarer en France uniquement. La question n'est pas là. Je perçois, moins de 9.699 euros de revenus annuels. Tranche 0% en France. il est dit que je serai taxé à 20% du revenu net déclaré au lieu de 14% en France, 14,5% en Guadeloupe pour exemple. Mais moi, virtuellement, je n'appartiens pas, à la tranche imposable, de 14%. C'est à dire ceux qui dépassent 9.700 euros. En vérité, je suis à 7.600 euros de revenus déclarables. En France, je serais non-imposable. Alors, vais-je être taxé, de 20% ? J'ai écrit aux S.I.P non-résidents et ils ne répondent pas. Auriez-vous la réponse ? Cordialement votre.